



EPTB DU BASSIN DE L'ADOUR
& DES EAUX SOUTERRAINES DE GASCOGNE

PROJET DE
TERRITOIRE DE LA **Douze**

lisode
lien social & décision

PTGE Douze - Atelier du comité multi-acteurs
2^{ème} session de travail collective sur le contenu de 10
actions phare du futur PTGE

Foyer de Cutxan, Cazaubon

Atelier du 03/03/2026

www.eptb-a3.fr

EPTB adour affluents aquifères - 970 allée Jean d'Arcet - 40280 Haut-Mauco - Tél : 05 58 46 18 70 - Mail : secretariat@eptb-a3.fr

Siret : 254 002 264 00078

Sommaire

1. CONTEXTE DU PTGE	3
1.1. Contexte du projet.....	3
1.2. Objectifs de la démarche.....	3
1.3. Processus de concertation	4
1.4. Rappel de ce qui a été fait à ce jour.....	4
2. ORGANISATION DE L'ATELIER DU 3 MARS.....	6
2.1. Objectifs de l'atelier.....	6
2.2. Déroulement	6
2.3. Participant(e)s.....	7
3. INTRODUCTION DE L'ATELIER, RAPPEL DES VALEURS DU PTGE	8
3.1. Introduction.....	8
3.2. Réaffirmer les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze	8
4. RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE	9
4.1. GROUPE « Amélioration de la connaissance »	9
4.2. GROUPE « Adapter / réaffirmer les règles de gestion de la ressource de façon partagée »	16
4.3. GROUPE « Le stockage actuel ».....	20
4.4. GROUPE « Du nouveau stockage ? »	24
5. EVALUATION DE L'ATELIER.....	30

1. CONTEXTE DU PTGE

Ce document restitue les échanges ayant eu lieu lors de l'atelier du 3 mars 2026 du comité multi-acteurs dans le cadre de la démarche de projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) du bassin versant de la Douze. Un glossaire est disponible en fin de document, apportant des précisions sur les sigles, acronymes, et le vocabulaire spécifique à la gestion de l'eau pouvant être utilisé dans la restitution des échanges (Glossaire).

1.1. Contexte du projet

Un PTGE vise à mettre en place une gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau, reposant sur une approche globale à l'échelle du bassin versant. Conformément à l'instruction du gouvernement du 4 juin 2015, modifiée par l'instruction du gouvernement du 7 mai 2019, le projet de territoire est un **engagement entre les acteurs de l'eau** permettant de mobiliser les outils qui permettront de **respecter une gestion quantitative équilibrée, en prenant également en compte la qualité chimique et écologique des milieux aquatiques**.

Ces démarches reposent sur une **approche globale et co-construite** de la gestion de la ressource en eau et ont pour objectif d'aboutir à un programme d'actions permettant **d'atteindre dans la durée un équilibre entre besoins et ressources** disponibles, en respectant la bonne fonctionnalité des écosystèmes aquatiques, en préservant la qualité de la ressource en eau et en anticipant le changement climatique et en s'y adaptant.

Par délibération institutionnelle en date du 4 novembre 2015, la CLE du SAGE Midouze a confié l'animation du projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE) Douze à l'Institution Adour (devenu EPTB a3), lancé officiellement au cours d'une réunion publique le 29 novembre 2021.

1.2. Objectifs de la démarche

Le PTGE de la Douze couvre l'ensemble du bassin versant de la Douze, de sa source à Gazax-et-Baccarisse (32) jusqu'à la confluence avec le Midou à Mont-de-Marsan (40), y compris tous ses affluents. Ce territoire représente une superficie de 1 224 km², comprenant 67 communes, 8 EPCI, à cheval sur 2 départements et 2 régions.

Les actions du projet de territoire chercheront à satisfaire plusieurs enjeux : anticiper et s'adapter au changement climatique, atteindre la satisfaction des besoins en eau (salubrité, milieu, irrigation), améliorer la qualité des masses d'eau, participer à l'amélioration de l'état des cours d'eau et des milieux naturels et approfondir les connaissances, informer, sensibiliser et valoriser.

Cette démarche est soumise à validation de la CLE du SAGE Midouze et repose sur une concertation très large auprès de tous les usagers et acteurs du bassin versant. Le PTGE se déroulera en quatre phases (le calendrier prévisionnel peut évoluer) :

- Phase 1 : **Etat des lieux et diagnostic** : Réunir les connaissances et réaliser les études nécessaires pour élaborer la suite de la démarche.
- Phase 2 : **Définition d'orientations stratégiques** en s'appuyant sur l'état des lieux, enjeux, usages de la ressource en eau identifiés au préalable, afin de parvenir à un consensus entre les acteurs, pour répondre à ces enjeux et objectifs tout en gardant une vision territoriale.
- Phase 3 : **Actions et analyses multicritères** : Selon une échelle d'ambition, élaboration d'actions sous forme de scénarios et analyses multicritères en tant qu'outil d'aide à la décision (OAD). (→ *L'atelier du 03/03/2026 poursuit cette 3^{ème} phase*)
- Phase 4 : **Rédaction de fiches d'actions** avec définition de leurs modalités de mise en œuvre : indicateurs, maîtrise d'ouvrage, portage en partenariat, contenu, etc.

1.3. Processus de concertation

La démarche de projet de territoire a été engagée avec une réelle volonté politique de concertation, de transparence, de respect et d'écoute des opinions de chaque partie. Cette démarche repose sur la garantie d'échanges avec l'ensemble des acteurs représentatifs du bassin versant pour la construction et la validation d'un projet commun.

Pour une mise en œuvre efficace des principes de la concertation et du dialogue territorial, l'EPTB a3 est appuyée par la SCOP Lisode¹. Lisode est chargé d'organiser le dialogue territorial tout au long de la démarche, notamment les ateliers de la concertation et les réunions publiques.

1.4. Rappel de ce qui a été fait à ce jour

Suite au lancement officiel du PTGE, un travail préliminaire a été réalisé afin d'éviter une « redite » du PTGE Midour, réalisé sur le territoire voisin, et dont le programme d'actions est actuellement mis en œuvre. Plusieurs acteurs concernés par le Midour sont également concernés par le PTGE du bassin versant de la Douze.

- 2022 : Deux ateliers et des entretiens afin de constituer des instances de dialogue spécifiques au territoire de la Douze, traduisant les caractéristiques de ce bassin versant.
- 2022 - 2023 : Constitution de trois grandes instances de dialogue : 1 comité de pilotage, 1 comité technique et 1 comité multi-acteurs. Ce comité multi-acteurs (CMA) a fait l'objet d'une attention particulière et comprend trois groupes distincts d'acteurs du territoire :
 - 1) un panel d'usagers de l'eau, recrutés sur la base du volontariat entre fin 2022 et début 2023 ;

¹ <https://www.lisode.com/accueil/>

2) un groupe de personnes ressources, représentants d'usagers, souvent à l'échelle de départements ;

3) un groupe d'observateurs, que l'on retrouve en comité technique.

- 2023 : trois ateliers de diagnostic partagé avec le CMA et un atelier avec le COTECH.
- 2024 : quatre ateliers avec le CMA pour travailler le Bilan Besoins Ressources et un diagnostic de la qualité de l'eau.
- 2025 : une série d'entretien auprès des acteur(trice)s impliqué(e)s sur les leviers et les possibles freins à la réussite de l'aboutissement du PTGE. Un atelier de restitution de la synthèse de cette enquête et de discussion sur la méthode et les avancées du bilan besoins – ressource et sur la construction du futur programme d'action.
- 2026 : Un 1^{er} atelier en janvier avec le CMA pour identifier une liste d'actions à travailler en priorité dans 2 ateliers de concertation, de façon collective. Ce compte rendu décrit le second atelier où les actions à travailler en collectif ont été approfondies.

2. ORGANISATION DE L'ATELIER DU 3 MARS

Ce document synthétise les échanges ayant eu lieu le 3 mars 2026 entre les 28 membres du comité multi-acteurs présents. Cinq membres de l'EPTB a3 étaient présents et ont co-animé l'atelier : Rosine GOINEAU, Hélène SZALAI, Léa BLANQUART-NOE et Camille NEGRI. Stéphane SIMON est présent pour répondre aux questions techniques liées au soutien d'étiage et aux ouvrages structurants.

2.1. Objectifs de l'atelier

Les objectifs de l'atelier étaient les suivants :

- Réaffirmer les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze
- Approfondir la réflexion sur 10 actions « phares » du PTGE de la Douze
- Préfigurer des futures fiches action du PTGE

2.2. Déroulement

L'atelier s'est déroulé l'après-midi du 3 mars 2026, au foyer rural de Cutxan, sur la commune de Cazaubon. Le programme de la rencontre était le suivant :

Horaire	Activité
13h45	Arrivée des participant(e)s, accueil café
14h00	Mot d'introduction
14h15	Réaffirmer en plénière les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze
14h25	1 ^{er} temps de travail sur 10 actions phares (en sous-groupes)
15h10	2 ^{ème} temps de travail sur 10 actions phares (en sous-groupes)
15h50	Pause
16h00	3 ^{ème} temps de travail sur 10 actions phares (en sous-groupes)
16h30	4 ^{ème} temps de travail sur 10 actions phares (en sous-groupes)
16h50	Evaluation anonyme de l'atelier, mot de clôture
17h00	Fin de l'atelier

2.3. Participant(e)s

33 personnes ont pu participer à l'atelier, dont cinq personnes de l'EPTB a3 pour l'animation. Voici la liste des participants présents :

NOM	Prénom	Structure
HURTES	Sophie	ADASEA 32 + CATZH 32
BOYER	Julien	Agence de l'eau Adour-Garonne
JUNCA-BOURIE	Jean	Agence de l'eau Adour-Garonne
CAPEL	Jean-Luc	AGIL
FORTINON	Jacques	Amis de la Terre 32
LETACONOUX	Catherine	Amis de la Terre 40
CASTAY	Lily	Arbre et Paysage 32
DELPECH	Frédéric	Chaîne Thermale du Soleil
FAIVRE	Laurent	Chaîne Thermale du Soleil
BALLAS	Stephane	Chambre agriculture 32
GABRIEL	Hugo	Chambre agriculture 40
SPOERRY	Quitterie	Communauté de communes Bas Armagnac
CHOQUET	Guillaume	Communauté de communes Landes d'Armagnac
JULIARD	Cécile	Communauté de communes Landes d'Armagnac
LAPORTE	Régis	Commune de Cazaubon
PLE	Etienne	DDTM 40
RENARD	Vincent	FDAAPPMA 40
BEREYZIAT	Thierry	Fédération des Chasseurs 40
VICART	Nicolas	Fédération des Chasseurs 40
BATS	Astrid	Mont-de-Marsan Agglomération
KRUZINSKI	Bernard	Mont-de-Marsan Agglomération
MARBOUTIN	Patrice	Mont-de-Marsan Agglomération
VERMEULIN-GUEDAN	Maud	Piscicultures Beziat
BALEN	Adrien	Représentant Chambre agriculture 32
CHANUT	Michel	Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze
KARIMJOOY	Sylvain	Syndicat mixte des bassins versants du Midour et de la Douze
MARCATO	Frédéric	Vivadour
REQUIER	Luc	Vivadour
BLANQUART-NOE	Léa	EPTB Adour affluents aquifères
GOINEAU	Rosine	EPTB Adour affluents aquifères
NEGRI	Camille	EPTB Adour affluents aquifères
SIMON	Stéphane	EPTB Adour affluents aquifères
SZALAI	Hélène	EPTB Adour affluents aquifères

3. INTRODUCTION DE L'ATELIER, RAPPEL DES VALEURS DU PTGE

3.1. Introduction

De nombreux(ses) participant(e)s n'étant pas présent(e)s au précédent atelier, Rosine a rappelé comment il s'était déroulé et les résultats qui avaient été produits. Elle a expliqué que les actions « phare » travaillées dans l'actuel atelier avaient été identifiées par les participant(e)s présent(e)s le 27 janvier.

Au total, sur 81 actions citées depuis le début de la démarche de PTGE, 21 actions « phare » ont été identifiées par le CMA comme « prioritaires à travailler en atelier de concertation ». Le choix a été fait d'en travailler 11 dans l'atelier du 17 février, puis 10 autres dans l'atelier du 3 mars.

L'animatrice a expliqué que les 4 îlots de tables installés permettraient de travailler 4 thématiques d'actions :

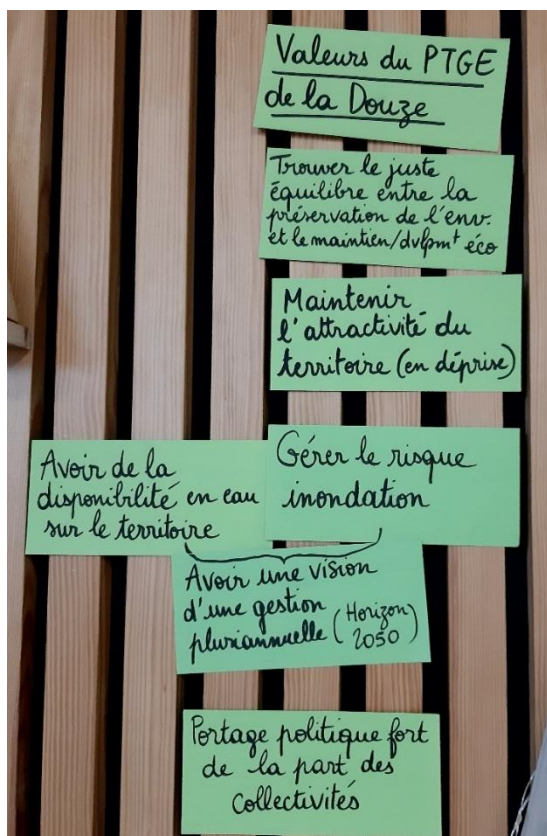
- Des actions d'amélioration de la connaissance
- Des actions d'adaptation / réaffirmation des règles de gestion de la ressource
- Des actions en lien avec le stockage actuel
- Des actions en lien avec du futur stockage.

Les membres du CMA se sont répartis sur les 4 îlots de tables, en se mélangeant autant que possible et en équilibrant la taille des 4 groupes. Puis Rosine a demandé à chaque groupe d'inscrire le résultat de leurs échanges sur les supports proposés. Elle a expliqué que chaque groupe pourrait tourner sur l'ensemble des tables proposant des thématiques différentes, conformément à ce qui avait été formulé dans les questionnaires issus du précédent atelier. Les animatrices de chaque table ont assuré la transmission de la « mémoire » des discussions aux groupes lors des rotations effectuées entre les tables.

3.2. Réaffirmer les valeurs et le « cap » du PTGE de la Douze

Une fois les participant(e)s installé(e)s, Rosine a rappelé les valeurs guidant le PTGE de la Douze.

Celles-ci ont été affichées, en précisant que l'objectif était de réaffirmer l'importance de garder une cohérence globale dans le programme d'actions à construire, en s'appuyant sur les valeurs fondatrices du PTGE :



- Trouver un juste équilibre entre la préservation de l'environnement et le maintien/développement économique du territoire
- Maintenir l'attractivité du territoire face à la déprise
- Avoir de la disponibilité en eau sur le territoire / Gérer le risque inondation
 - Avoir une vision pluriannuelle de la gestion à horizon 2050
- Un portage politique fort de la part des collectivités.

4. RESULTATS DES TRAVAUX DE GROUPE

Des groupes de 9 personnes se sont installés à chaque îlot de tables. Ces groupes avaient à disposition une trame de fiche action vide (à compléter collectivement), ainsi qu'une carte pour localiser l'échelle géographique de l'action et/ou les zones concernées. Les couleurs d'écriture des fiches actions étaient celles issues de l'atelier précédent de janvier.

Nous restituons ci-après, pour chaque îlot de tables, les points de discussion remontés en plénière et les résultats bruts (trames de fiches actions complétées).

4.1. GROUPE « Amélioration de la connaissance »

Points discutés à la table durant l'atelier

La proposition d'instrumenter davantage certains tronçons de cours d'eau a reçu un accueil favorable par tous les groupes, à la nuance près d'objectiver clairement « qui paye et qui entretient » ce parc métrologique.

Des précisions sur le débit réservé des ouvrages ont été demandées lors de l'atelier :

Il s'agit du débit minimum que doit laisser passer un ouvrage établi en travers d'un cours d'eau (réservoir, seuil en rivière, ...) ; sa valeur est généralement fixée sur la base du 1/10^{ème} du module, qui correspond au débit moyen interannuel. Cette valeur peut être abaissée dans certains cas et pour certaines périodes de l'année. Pour les réservoirs de soutien d'étiage, le règlement d'eau précise que le débit réservé doit être maintenu en tout temps, ou à

concurrence de la valeur du débit entrant dans le réservoir si celui-ci est inférieur au débit réservé. La notion de débit réservé ne s'applique donc pas dans le cas d'ouvrages hors cours d'eau.

La question des coûts est également soulevée concernant l'entretien des digues de retenues collinaires. Les effets cumulés des retenues ont également été évoqués.

Résultats bruts

FICHE ACTION « Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau ; Valorisation des retenues sans usage s'il y en a. »

30 000 à 80 000m³

⇒ cf Fiche action Grand Tailluret

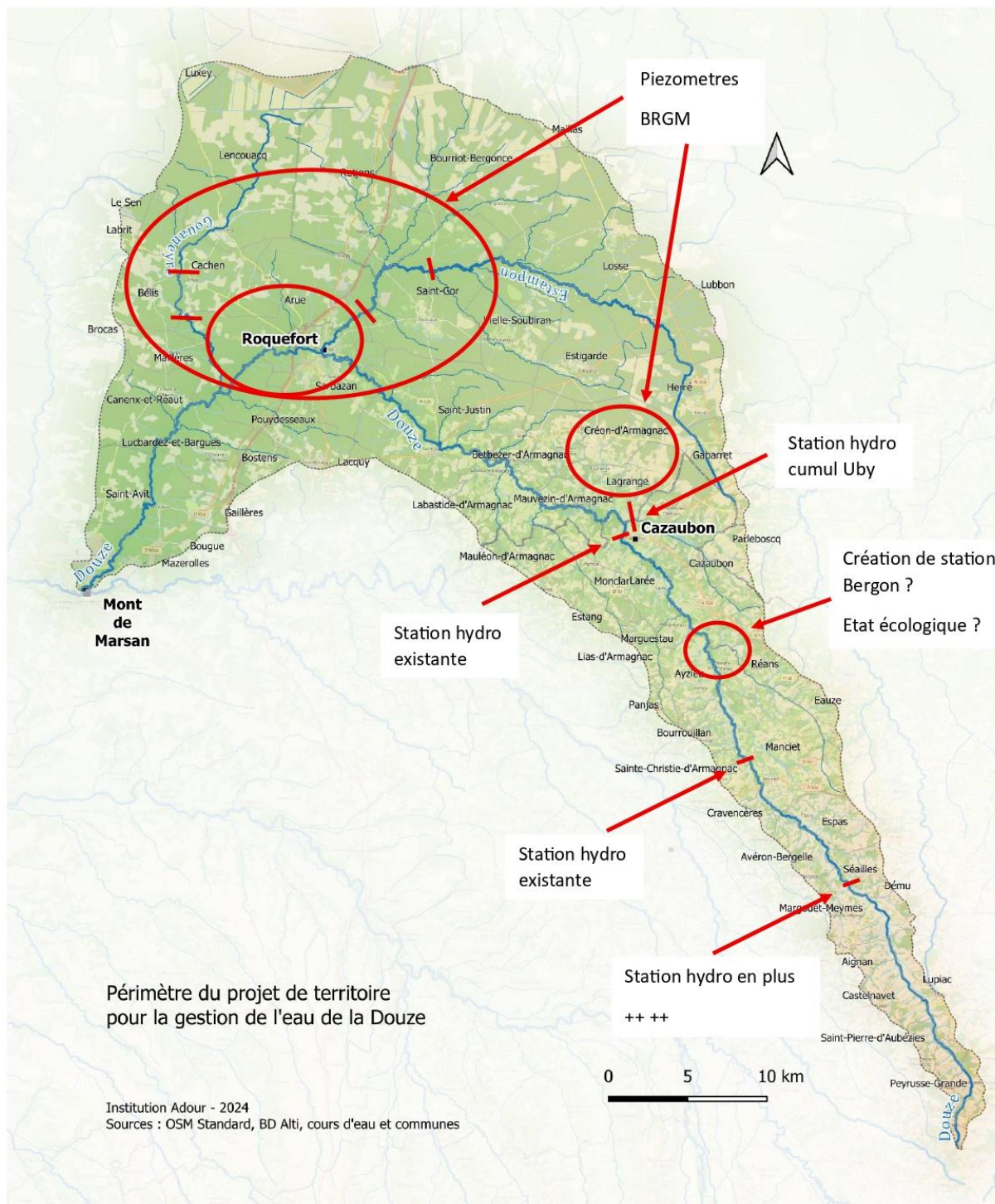
<p>CONSTAT :</p> <p>Excès d'eau : Inondations, cultures d'hiver soumises à un excès d'eau ; Pénuries d'eau : Étiages plus précoces, plus longs et plus marqués</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Créer des retenues collinaires • Après inventaire existantes • Recherche des usages sur les retenues 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evaluer l'état et le fonctionnement du plan d'eau • Suivi des aménagements autour des plans d'eau • Création et/ou réhabilitation (ripisylve, bande tampon...)
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • DDT(M) • OUGC • DREAL ? • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p>Surtout sur affluents (hors axe Douze)</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2026 : Diagnostic retenues existantes • 2027 : • 2028 : • 2029 : • : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • AEAG ? • •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Quantifier pour voir s'il y a vraiment un sujet</p> <p>Difficulté à quantifier le volume disponible des plans d'eau sans usage</p> <p>Frein de la propriété privée et de l'état des plans d'eau</p> <p>Débit réservé sur retenues hors cours d'eau (=sur « fossé ») ? Ne pas remplir les plans d'eau en phase de sécheresse</p> <p>⇒ Par définition : pas de débit réservé s'il n'y a pas de cours d'eau ... !</p>	

FICHE ACTION « **Etoffer et sécuriser le réseau de suivi : instrumenter des stations hydrométriques et des piézomètres de la nappe et mettre en place une surveillance quantitative et qualitative des nappes et Ajouter des stations de mesure de débits sur l'Estampon, la Gouaneyre.** »

<p>CONSTAT :</p> <p>Manque d'informations quantitatives et qualitatives : pilotage compliqué</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître mieux l'hydrologie de l'<u>Uby</u> et les rejets des thermes • Connaître l'hydrologie de l'Estampon amont et la Gouaneyre amont → bassin versant mieux <u>caractérisé</u> • Nécessité de suivre les niveaux de la nappe 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • • •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • • • • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p><i>Gestion à l'aide de l'intelligence artificielle. Besoins des pisciculteurs sur le partage des data-débits. Cadre : Volume prélevable ou cadre de la DREAL. Besoin d'équiper et de traiter la donnée.</i></p> <p>Compteurs communicants</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : • 2028 : • 2029 : • 2030 : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Réparation seuil à Cazaubon : qui paye ?</p> <p>Douze gersoise : sondes capacitives + station météo</p> <p>Qui entretien et qui paye ces nouveaux réseaux de suivi ?</p> <p>Mobilisation des stations « <u>vigicrue</u> » existantes ?</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Etoffer et sécuriser le réseau de suivi : instrumenter des stations hydrométriques et des piézomètres de la nappe et mettre en place une surveillance quantitative et qualitative des nappes et Ajouter des stations de mesure de débits sur l'Estampon, la Gouaneyre »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



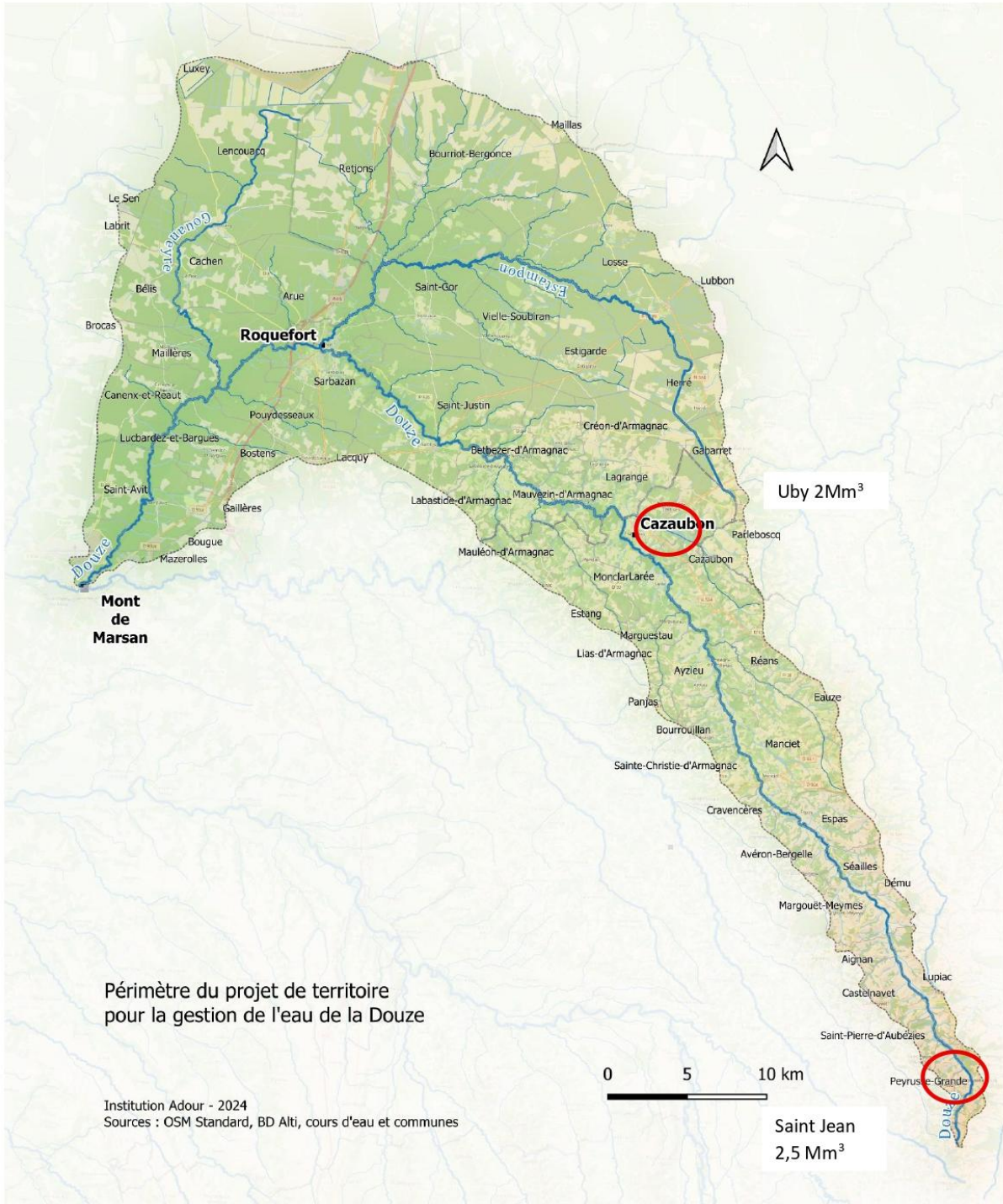
FICHE ACTION « Réservoir de soutien d'étiage : quelles possibilités pour l'amont ? »

<p>CONSTAT :</p> <p>Besoin de solutions adaptées de stockage collectif ; Manque de lien entre la création de <u>ressources stockage</u> (=création de stockage, pas de ressource) et les changements de pratiques ; Potentiel inutilisé des retenues sans usage (le cas échéant)</p> <p>Ajouter et considérer le stockage individuel multiusage <u>avec soutien à l'étiage</u> (=succession de petits stockages)</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réservoir de soutien d'étiage multiusages. • 100 000 m³ • Rehausse Saint Jean • Bergon • Rejet <u>Uby</u> (Thermes) + réservoir • Plusieurs petites retenues de 20 000 à 80 000 m³ (projet eaux vives) 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privilégier le multiusage • •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agriculteurs seuls (sur petits volumes) • Agriculteurs + financeurs • Financeurs • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : • 2028 : • 2029 : • 2030 : • : • : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Reconsidérer le maillage du territoire avec un impact cumulé positif de retenues collinaires</p> <p>Vigilance par rapport aux plans d'eau existants, ne pas déséquilibrer hydrauliquement le sous- bassin où sera créé le plan d'eau</p> <p>Quid de la gestion du plan d'eau dans le temps ?</p>	



LOCALISATION DE L'ACTION « Réservoir de soutien d'étiage : quelles possibilités pour l'amont ? (Gers ? ou plus large ?) »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



4.2. GROUPE « Adapter / réaffirmer les règles de gestion de la ressource de façon partagée »

Points discutés à la table durant l'atelier (propos bruts)

Observations :

- Questionnement sur la réglementation en matière d'intégration d'autres structures au comité de gestion.
- Nature de l'implication demandée ? NB : d'autres structures ont déjà été invitées mais ne sont pourtant pas venues y assister.
- Le lien avec les acteurs de l'eau potable a été évoqué.
- Interrogation quant au terme « pollueur » et sur les acteurs désignés par ce mot.
- *Rép. : le terme « pollueur » est entendu ici au sens d'activité n'ayant pas directement de lien avec l'eau mais pouvant avoir un effet sur la qualité de l'eau de par ses activités de manière ponctuelle ou plus diffuse.*
- Développer l'idée selon laquelle cette action permettrait d'accorder une attention accrue à la qualité de l'eau à l'échelle du bassin versant
- Idée d'intégrer les acteurs gestionnaires de SPANC ainsi que les coopératives.
- Idée de proposer la création d'un autre comité de gestion, plutôt que d'élargir celui dédié à la ressource.
- Importance du sujet de la mise en réseau et de la communication pour cette action.

Remarques :

- Question sur le terme « inéquitable » : pour qui ? (au sens du titre de l'action).
- Remarque sur la nécessité d'intégrer une échelle temporelle plus large afin de réfléchir à la gestion dans un contexte de période d'étiage qui s'allonge.
- Question sur le terme « nouveaux bénéficiaires » : quels acteurs sont visés derrière cette idée (nouveaux agriculteurs, nouveaux industriels, etc.) ?
- *Rép. : Cela peut concerner de nouveaux agriculteurs non-irrigants aujourd'hui, ou pour de nouveaux usages (prairies, vignes, industries, ...). Le travail de co-construction en cours, ainsi que les études menées dans le cadre du PTGE (BBR et analyse économique et financière) doivent aussi permettre d'alimenter les débats, permettant ainsi aux participants à la concertation de formaliser des propositions à ce sujet.*
- Question sur la réglementation en vigueur, notamment sur le fait que ce sont d'abord les agriculteurs qui sont soumis aux restrictions, les autres usages intervenants plus tard dans le temps. Certains souhaiteraient davantage « d'équité » en appliquant les restrictions à tous les usages en même temps en cas de fort étiage.
- *Rép. : C'est bien l'ensemble des usagers qui peuvent être soumis à des restrictions d'usage, en période d'étiage (du 1^{er} juin au 31 octobre de chaque année). Les usagers*

concernés par les mesures sont décrits à l'article 3 de l'ACI² et les niveaux de restrictions (« niveaux de gravité ») sont décrits à l'article 6.

- Nécessité de reformuler le titre de l'action pour plus de clarté : s'agit-il de gestion quantitative ou qualitative ? Cela n'était pas très clair pour les différents groupes.
- La situation pourrait être plus compréhensible avec davantage de transparence et de communication sur le fonctionnement de l'OUGC en matière de réglementation et de restrictions. Cela semble constituer la seule marge de manœuvre, la gestion quantitative étant imposée par les préfets.

Résultats bruts

² Arrêté cadre interdépartemental 2023-1039 délimitant les zones d'alertes et définissant les mesures de limitation ou de suspension provisoire des usages de l'eau du bassin versant de l'Adour (Adour-Midour-Douze) [Consultable ici](#)

FICHE ACTION « Elargir le comité de gestion de la ressource ou créer un nouveau comité de gestion qualitatif en y associant tous les acteurs, y compris les pollueurs potentiels : Améliorer la réactivité sur les problématiques ponctuelles »

= une action de l'autre fiche

<p>CONSTAT :</p> <p>Disparités hydrogéologiques entre l'amont et l'aval ; Absence de certains acteurs dans la gestion de la ressource ; Partage inéquitable de l'eau entre usagers (agriculteurs, loisirs, pêche, etc.) ; Manque de concertation sur les règles de partage et les restrictions.</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p><i>Elargir aux pisciculteurs et aux thermes.</i></p> <p>+AEP</p> <p>+ Assainissement non collectif</p> <p>+ Industriels</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anticiper les problèmes • Avoir une coordination • Partage de données 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réelle participation • Besoin en eau pour sortie de STEP ou assainissement individuel (rejet dans fossé ou cours d'eau) → Coopérative Cazaubon
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • EPTB a3 • Rives & Eaux du Sud-Ouest • Acteurs partenaires : syndicats assainissement et AEP ? 	<p>METHODE DE TRAVAIL (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <ul style="list-style-type: none"> - Lister les acteurs qui ont besoin du quantitatif pour le qualitatif - Réunion bilatérale - Expliciter/informer de la démarche comité de gestion ressource
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : Dès le départ • 2028 : • 2029 : • 2030 : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pas besoin : communication, mise en réseau
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Point de vigilance : Douze gersoise : différence d'usage, de ressource, de sol...</p> <p>Implication et utilité des nouveaux participants → organisations amont aval différentes</p> <p>Qui est (visé) ciblé par les pollueurs potentiels ? → SPANC / SPAC ?</p>	

FICHE ACTION « Avoir une gestion qualitative partagée, concertée et respectée (Partage de l'eau entre usagers pouvant être inéquitable - agriculteurs, loisirs, pêche, etc. - ; Constat d'un manque de concertation sur les règles de partage et les restrictions. Réinterroger/établir des règles claires pour le partage de l'eau, notamment pour les nouveaux bénéficiaires. » → OUGC qui gère ? (concertation déjà organisée)

Le déficit étant très saisonnier, une gestion annuelle ou pluriannuelle de la ressource rendrait caduque cette question de partage / restriction

<p>CONSTAT :</p> <p>Disparités hydrogéologiques entre l'amont et l'aval ; Absence de certains acteurs dans la gestion de la ressource ; Partage inéquitable de l'eau entre usagers (agriculteurs, loisirs, pêche, etc.) ; Manque de concertation sur les règles de partage et les restrictions.</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p><i>Principes de répartition d'Irrigadour qui s'appliquent aujourd'hui aux agriculteurs irrigants</i></p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Meilleure discussion entre usagers • • • 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • • •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • • • • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p>Restrictions partagées à l'ensemble des usages de l'eau sur le bassin</p> <ul style="list-style-type: none"> ⇒ Privés (piscine) ⇒ Privés usage loisirs (golf) ⇒ Collectivités (terrains de sport) <p>Possibilité d'évaluer les volumes non utilisés mais déclarés ?</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : • 2028 : • 2029 : • 2030 : • : • : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Disponibilité de la ressource sur la durée</p> <p>Redéfinir le titre ? Pourquoi partir sur de qualitatif et aller sur du quantitatif à la fin du titre ?</p> <p>Nouveaux bénéficiaires = évolution des pratiques (lien ?)</p>	

4.3. GROUPE « Le stockage actuel »

Points discutés à la table durant l'atelier

L'un des groupes s'est questionné sur l'amont de l'action et a souligné la nécessité, avant d'envisager une réhausse, d'en vérifier la légitimité. Proposition d'un des groupes : mener des études sur l'ensemble des plans d'eau du territoire afin d'évaluer si la ressource existante pourrait être suffisante sans recourir à cette réhausse.

Le constat rédigé sur le support a généré de la confusion, ils ont proposé de diviser la réflexion en trois actions.

A propos de l'action visant à évaluer l'impact économique et technique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole, les participants ont proposé de préciser ce que recouvre la notion « d'aménagement hydraulique » : s'agit-il de réaliser un état des lieux global ou de procéder à une hiérarchisation par type d'aménagement ? L'action rédigée comme tel nécessite un cadrage plus précis. L'intérêt du multi-usage a été présenté et il a été rappelé qu'il est essentiel de présenter cette action à tous afin d'aborder la question de l'augmentation du prix de l'eau liée aux nouveaux aménagements hydrauliques envisageables. Il a été proposé de changer le titre pour mettre l'accent sur la hausse du coût de l'eau.

Un focus a été fait sur les possibilités de REUT (réutilisation des eaux usées traitées) issues des ressources en eau utilisées par Aqualande et la chaîne thermique. Les participants soulignent que la REUT, bien que vertueuse sur le principe nécessite que la balance coûts - bénéfices soit considéré dans ce type de projets.

En lien avec les discussions des deux actions qui suivent, il est proposé de faire un lien clair entre coût et bénéfice, en présentant à la fois les gains attendus et les coûts associés. La poursuite de l'irrigation engendrera un coût, qu'il est important de rendre visible et d'expliquer.

Vis-à-vis de l'action concernant le réservoir de soutien d'étiage du grand Tailluret, selon certains participants, ses bénéfices réels sont à objectiver, selon d'autres, l'utilité de cette action est jugée essentielle, le seul frein identifié étant que seuls les acteurs à l'aval du Tailluret en bénéficieraient. Ils ont également souligné qu'il est nécessaire de réaliser la réhausse à Saint-Jean, dans le contexte similaire de manque d'eau à l'amont.

Concernant les changements de pratiques : les acteurs mentionnent qu'ils sont déjà en cours et complexes à mettre en œuvre : il semble difficile d'associer ce volet à l'action envisagée, même s'il est évident que les pratiques doivent évoluer dans une logique de transition agroécologique.

Résultats bruts

FICHE ACTION « Évaluer l'impact technique et économique des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole (Coûts supplémentaires, gains attendus de la sécurisation d'un volume d'eau) »

<p>CONSTAT :</p> <p>Nécessité d'évaluer l'impact des aménagements hydrauliques sur le parcellaire agricole ; Manque de coordination pour intégrer les enjeux socio-environnementaux dans les nouvelles retenues ; Érosion et envasement des plans d'eau.</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Agriculture (ferme de taille raisonnable transmissible)</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser ressource (agriculture, milieu) • • • 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Erosion : nécessite une gestion globale du bassin rapproché (végétalisation, haies, parcelles) •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitant agricole • OPA (organisations professionnelles agricoles) • • • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p>REUT à Roquefort ? projets pour pépinière</p> <p>Comprendre les freins de la REUT des eaux thermales</p> <p>Analyses coûts / bénéfices de chaque projet</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 :Echelle projet • 2028 : 10 ans • 2029 : • 2030 : ↓ • : • : • : - : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Banques • Agence de l'eau • EPCI
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p><i>Evaluation à faire en priorité !</i></p> <p>Lister ce qui est du ressort de l'aménagement hydraulique</p> <p>Interrogation sur la rédaction du titre de l'action</p> <p>Vigilance sur la complexité des normes européennes (ex : REUT)</p> <p>Bien des bénéficiaires sont à identifier avant de penser à imputer des coûts supplémentaires aux entreprises agricoles</p>	

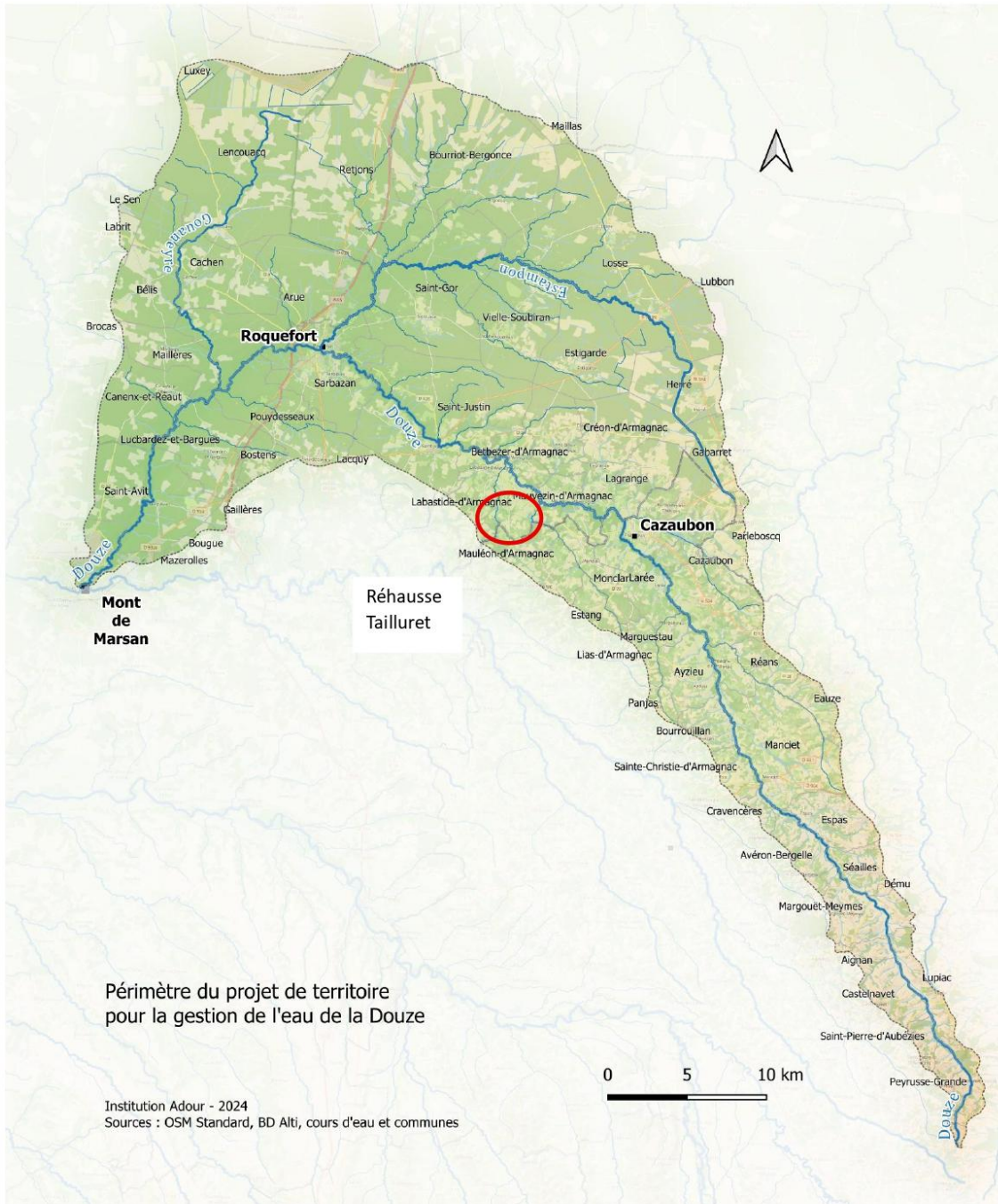
FICHE ACTION « Réservoir de soutien d'étiage du Grand Tailluret »

Réhausse grand Tailluret nécessaire, pertinente et consensuelle

<p>CONSTAT :</p> <p>Besoin de solutions adaptées de stockage collectif</p> <p>Manque de lien entre la création de ressources stockage et les changements de pratiques) → faire fiche spécifique</p> <p>Potentiel inutilisé des retenues sans usage (le cas échéant) → fiche spécifique (oui « Connaître et renforcer le rôle des retenues collinaires existantes dans la gestion locale de l'eau ; Valorisation des retenues sans usage s'il y en a. »</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Monde agricole</p> <p>Soutien d'étiage cours d'eau → faune, flore (biodiversité), +dilution sortie STEP</p> <p>Collectivités</p> <p>Pêche / Loisirs</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien activité agricole et / ou développement • Soutien d'étiage • +2,8 Mm³ • Maintien filière agricole et vie économique du territoire 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nb de surfaces agricoles irriguées / à calculer à l'AUP • Maintien ou substitution ? • Paramètres du cours d'eau (T°C, oxygène, pH...) • Positionnement de la prise d'eau (enjeu T°C)
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vivadour ? pour Gers • DDT 32 & DDTM 40 • EPTB a3 	<p>METHODE DE TRAVAIL (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>Recensement/ Actualisation des plans d'eau existants avec volume utile (estimation)</p> <p>Fonctionnement ouvrage (vanne vidange ?)</p> <p>Etude AVP pour Tailluret</p> <p>Inventaire des besoins à l'aval</p> <p>Place du citoyen</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <p>Dès que possible</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : Dès la validation du PTGE • 2028 : • 2029 : • 2030 : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau / Région / Département • Part des utilisateurs à prendre en compte
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Revoir le titre de l'action ?</p> <p>Quels leviers a-t-on, comment accompagner le changement de pratiques ? → partir sur des cultures moins consommatrices d'eau, avec circuits locaux</p> <p>Zones humides : qui seront compensées</p> <p>Enjeu politique derrière pour bénéficiaires / usagers en aval</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Réservoir de soutien d'étiage du Grand Tailluret »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



4.4. GROUPE « Du nouveau stockage ? »

Points discutés à la table durant l'atelier

Les participants ont abordé les possibilités de REUT en lien avec les opportunités de création de réserves de substitution. Le stockage à remplissage hivernal est abordé, avec un point de vigilance sur le fait que certains hivers futurs ne permettront peut-être pas de reconstituer les stocks liés à des réserves de substitution. Plusieurs zones sont ciblées sur la carte proposée. Le reste des échanges est consigné sur les trames de fiches actions qui suivent.

Résultats bruts

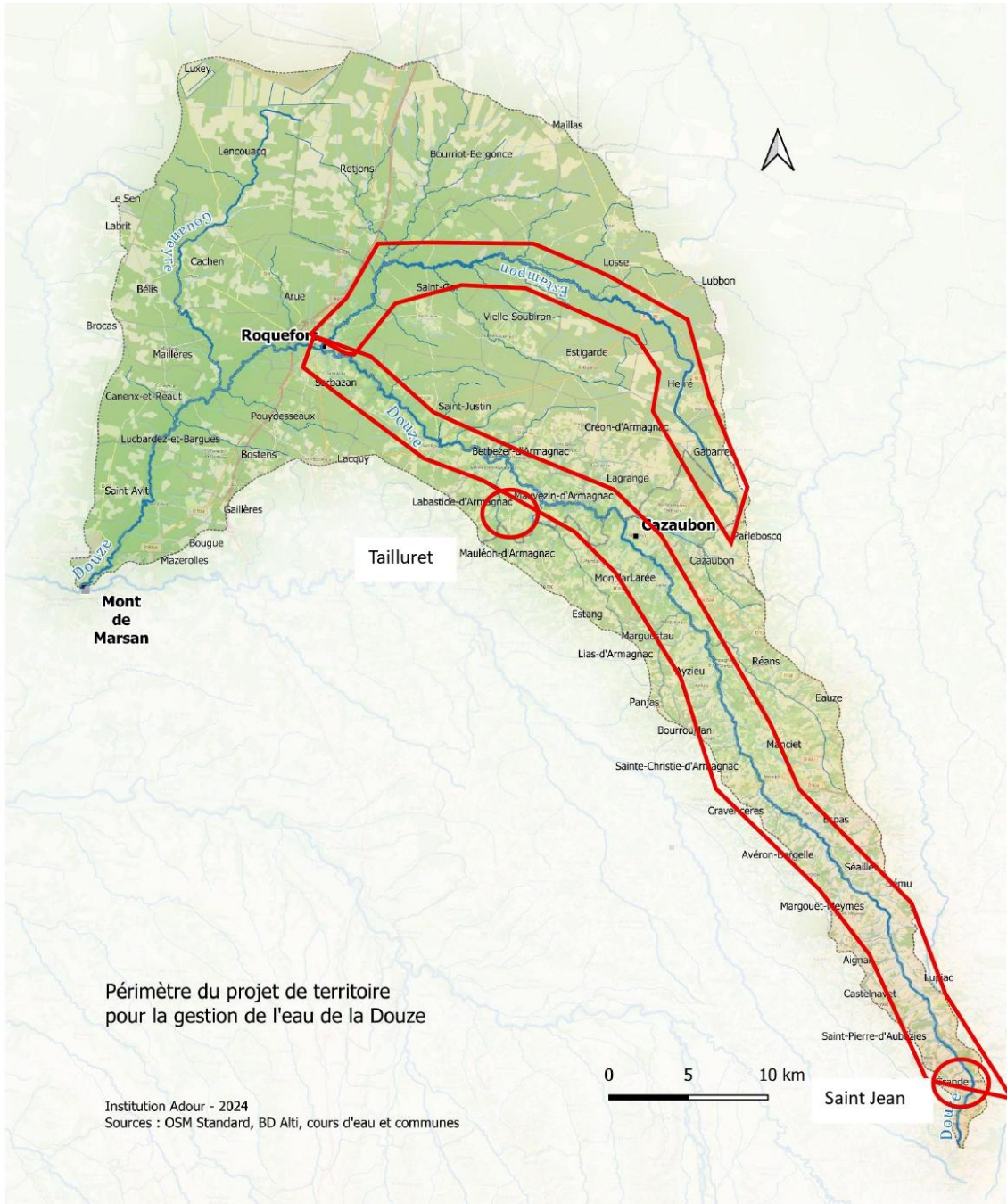
FICHE ACTION « Utiliser des pompes solaires pour remplir des retenues de substitution en période de hautes eaux. Stockage déconnecté avec pompage solaire en hiver : favoriser la transmission des fermes, sécuriser l'irrigation de 15-20Ha, maîtriser les coûts de l'irrigation et la sécuriser (pompage en hautes eaux) »

⇒ Déconnecté

<p>CONSTAT :</p> <p>Besoin de solutions adaptées de stockage collectif ; Manque de lien entre la création de ressources stockage et les changements de pratiques ; Potentiel inutilisé des retenues sans usage (le cas échéant)</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Zones collinaires éloignées de la Douze</p> <p>Déconnexion des affluents</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sécuriser l'irrigation de 15-20Ha, maîtriser les coûts de l'irrigation et la sécuriser • • • 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Gain quantitatif modéré ? • Coût • • •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitants agricoles • Accompagnement des OPA (organisations professionnelles agricoles) • • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p><i>Coût à étudier.</i></p> <p><i>Faire une étude démographique / étude socio-éco de l'exploitation / du secteur ?</i></p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 :Echelle de 3 ans pour • 2028 : une réalisation • 2029 : • 2030 : • : • : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exploitant majoritaire • Subvention éventuelle • •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>!! Substitution + Coût (Banque !! / Subventions)</p> <p>Pompage solaire similaire existant à Eauze</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Utiliser des pompes solaires pour remplir des retenues de substitution en période de hautes eaux. Stockage déconnecté avec pompage solaire en hiver : favoriser la transmission des fermes, sécuriser l'irrigation de 15-20Ha, maîtriser les coûts de l'irrigation et la sécuriser (pompage en hautes eaux) »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



FICHE ACTION « Stockage connecté sur cours d'eau sur le petit chevelu, conventionné avec les gestionnaires du soutien d'étiage pour une partie du volume, respectant un débit réservé et participant en tant que de besoin au soutien d'étiage »

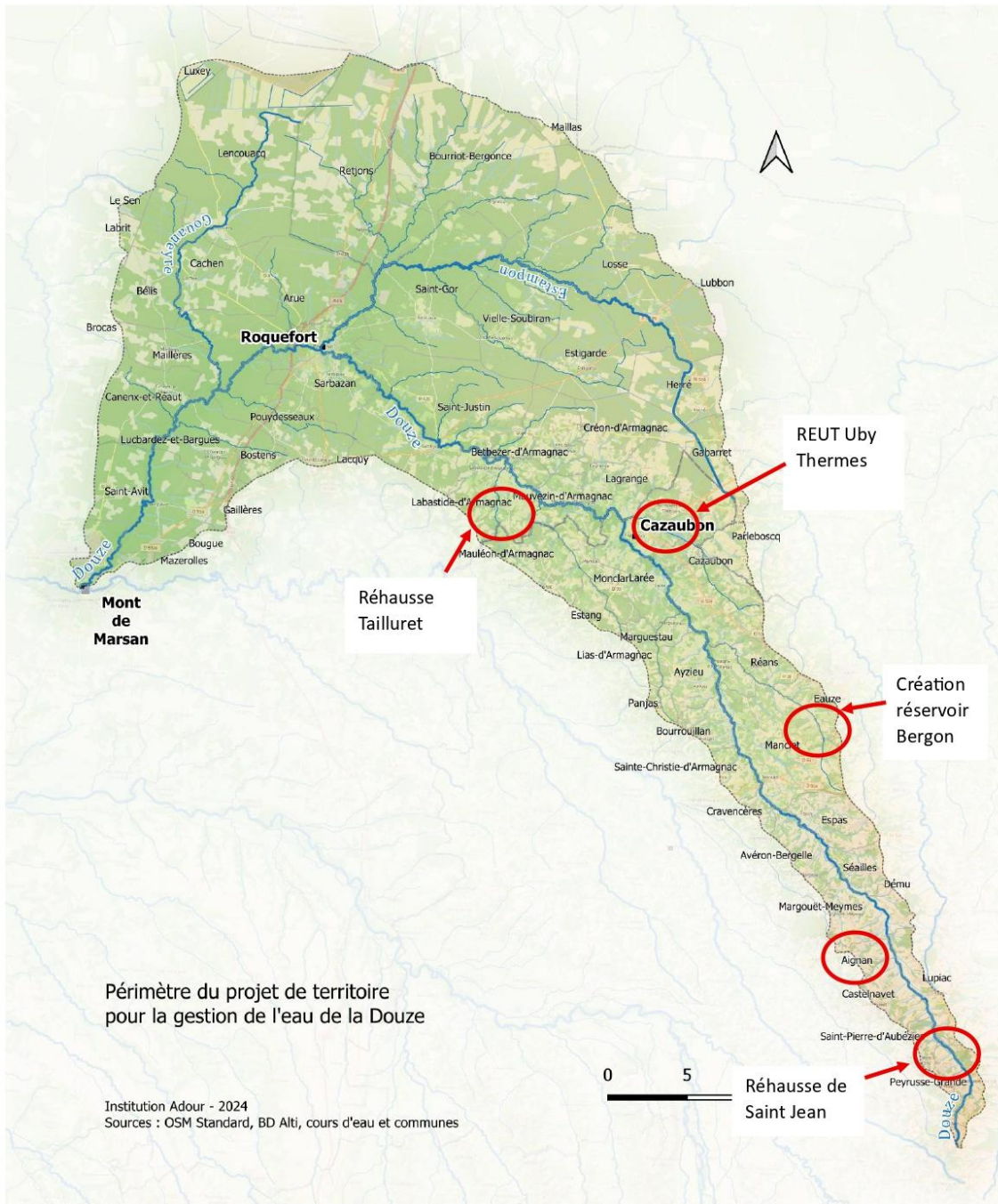
<p>CONSTAT :</p> <p>Besoin de solutions adaptées de stockage collectif ; Manque de lien entre la création de ressources stockage et les changements de pratiques ; Potentiel inutilisé des retenues sans usage (le cas échéant)</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>+ A étudier selon les potentialités : impacts, CE à faible enjeu écologique. Il faudrait une gestion par les CA32 et CA40.</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Création de stockage connecté (besoin environ de + « 80 000m3 » minimum).</i> • Multisusages : irrigation + soutien d'étiage • Toutes les tailles envisagées (même jusqu'à des petits volumes) • 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • • • • •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Privés ? • Collectivités ? • • 	<p>METHODE DE TRAVAIL (Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?)</p> <p><i>Etudier une réhausse possible</i></p> <p><i>Gain quantitatif à étudier.</i></p> <p>Possibilité de mettre des zones d'expansion de crues sur des zones de débordement récurrents à étudier</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE : Long !</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : • 2028 : • 2029 : • 2030 : • : • : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Selon le porteur • • •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Compatibilité avec le SAGE Midouze et la réglementation en vigueur Possibilité de dérivation du plan d'eau pour éviter la mise en barrage du cours d'eau Coûts conséquents car régime sur autorisation ou déclaration si taille inférieure / ! \ Pas de consensus sur création de stockage <u>connecté</u> sur cours d'eau AT Landes (voir PTGE Midour)</p>	

FICHE ACTION « Création de réserves de substitution, adaptées aux conditions hydroclimatiques d'aujourd'hui et celles à venir. » → Substituer des prélèvements estivaux en cours d'eau par du stockage hivernal

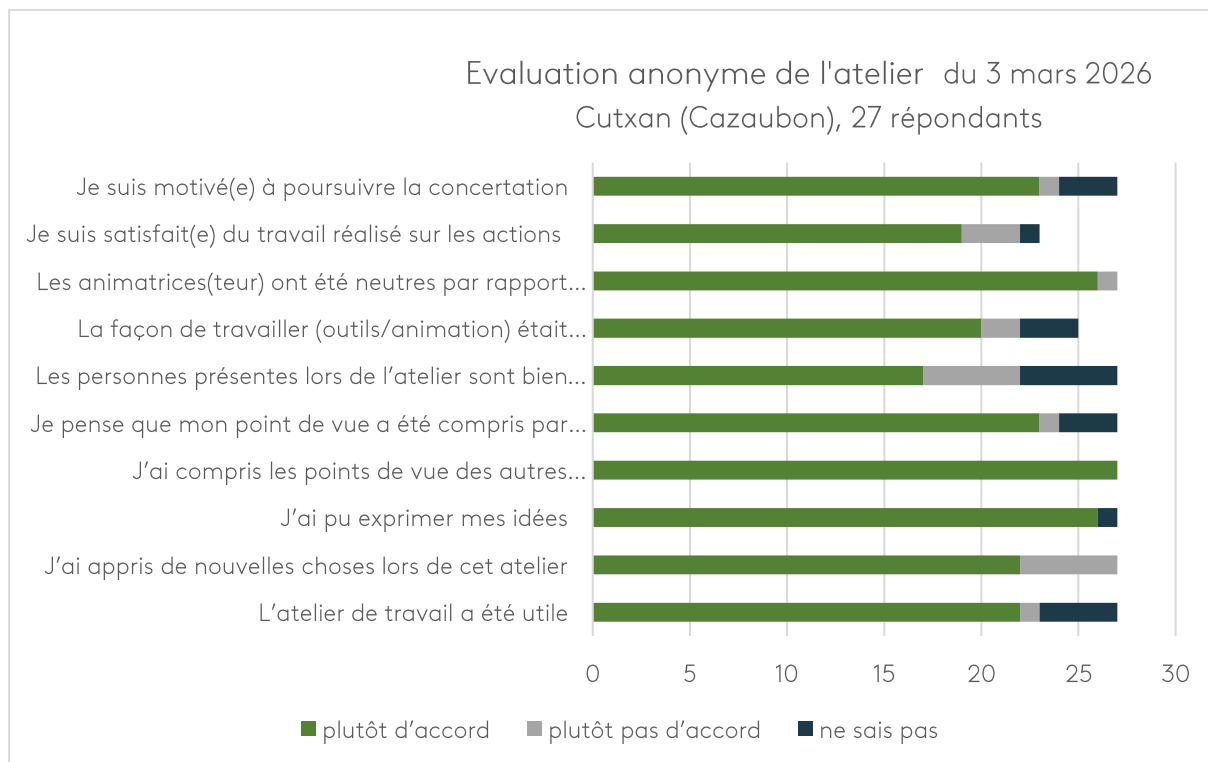
<p>CONSTAT :</p> <p>Besoin de solutions adaptées de stockage collectif ; Manque de lien entre la création de ressources stockages et les changements de pratiques ; Potentiel inutilisé des retenues sans usage (le cas échéant)</p>	<p>BENEFICIAIRES (type de structures, nombre, localisation géographique) :</p> <p>Structures collectives ou individuelles</p>
<p>OBJECTIFS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Associer création de stockage à autres sources de revenus (hydroélectricité, photovoltaïque, flotovoltaique) • Réduire la pression sur les milieux pendant la période d'étiage 	<p>CRITERES DE SUIVI DE REALISATION :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Fonctionnement et projection autour des réserves de substitution pour optimiser le fonctionnement et limiter les coûts d'entretien (apports sédiments, pratiques sur le bassin versant direct) •
<p>PORTEUR(S) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Structures collectives (ASA / ASL) • EPTB • Syndicats / collectivités • Inventaire chambre d'agri sur petit et moyen 	<p>METHODE DE TRAVAIL (<i>Groupe de travail ? Nombre de réunions / an ? Partenaires ? Aspects à discuter en priorité ? Comment les décisions sont-elles prises et validées ?</i>)</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p> <p>.....</p>
<p>CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2027 : • 2028 : • 2029 : • 2030 : • : • : • : 	<p>SOURCES DE FINANCEMENT : + accessibles</p> <ul style="list-style-type: none"> • Agence de l'eau • Région ? • Etat •
<p>POINTS DE VIGILANCE / COMMENTAIRES / QUESTIONS :</p> <p>Etudier projet REUT avec thermes de Barbotan ?</p> <p>Rejet des thermes participe actuellement au soutien d'étiage</p> <p>Avoir en tête que les hivers ne permettront pas toujours le remplissage des réservoirs !</p>	

LOCALISATION DE L'ACTION « Création de réserves de substitution, adaptées aux conditions hydro climatiques d'aujourd'hui et celles à venir. »

Entourez et/ou indiquez avec un symbole les zones concernées ↓



5. EVALUATION DE L'ATELIER



Points positifs relevés par les participant(e)s :

- « Très bien ! »
- « C'est important qu'il y ait du concret ensuite et que les échanges qui sont constructifs ici le restent ensuite. Que toutes les avancées ne soient pas remises en cause. Enjeu très important pour le territoire. » / « obtenir un compte rendu de ces échanges est très constructif » / « cela va dépendre de comment ça se concrétise »
- « C'était plus efficace lorsque nous étions bien cadrés (timing, temps de parole, changement de sujet) »

Points négatifs relevés par les participant(e)s :

- « J'ai eu peu de choses à dire, les sujets étaient très techniques »
- « Les intérêts et constats n'étaient pas toujours explicites, des redondances »

Suggestions pour le prochain atelier :

- « Au prochain atelier inviter des éleveurs et des exploitants au micro-bénéfice agricole » / « inviter des élus du territoire, des collectivités » /
- « Trop de réunions eau en même temps »
- « Mettre plus de cadre afin d'avoir le temps d'aborder toutes les thématiques »